

BOURSE SOLIDARITÉ VACANCES

LE STATUT

La Bourse Solidarité Vacances (BSV) est un **groupement d'intérêt public** (GIP) créé à l'initiative du ministère chargé du tourisme par arrêté du 15 novembre 1999.

BSV regroupe des entreprises privées du tourisme (hôtellerie, campings, résidences de tourisme...), des associations de tourisme social et des comités d'entreprise, des entreprises de transport (SNCF, RATP, Air France...), des collectivités territoriales et l'Agence nationale pour les chèques-vacances. Les ministères chargés de la jeunesse, d'une part, de l'emploi et de la solidarité, d'autre part, se sont également associés à cette démarche.

LES MISSIONS

La Bourse Solidarité Vacances a pour mission de favoriser le départ en vacances d'un maximum de familles et de jeunes défavorisés, et plus généralement de toute personne en situation d'exclusion. Cette mission s'exerce dans le cadre du **volet opérationnel de la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre l'exclusion**, et notamment de son article 140 qui prévoit « l'égal accès de tous aux vacances ».

Pour ce faire, BSV met en œuvre un dispositif de partenariats afin de permettre la rencontre et l'adéquation entre, d'une part, une offre d'hébergement, de transport et de prestations touristiques et, d'autre part, la demande de vacances relayée par les associations caritatives, humanitaires et de chômeurs, ainsi que les collectivités territoriales.

Concrètement, les prestataires touristiques mettent à la disposition de BSV des séjours dans leurs villages de vacances, résidences, campings... pour faire partir en vacances des familles en difficulté sociale, dans les mêmes conditions que tous les vacanciers mais à des prix très bas. Ces offres sont gérées et diffusées par la Bourse Solidarité Vacances auprès des centres sociaux et des associations humanitaires, de chômeurs... qui sont en relation quotidienne avec les familles et qui les inscrivent à ces séjours, les aident à préparer leur projet de vacances (notamment son financement), assurent un suivi jusqu'au départ et après leur retour.

LES INSTANCES DIRIGEANTES

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres du groupement et présidée par le ministre chargé du tourisme.

Le conseil d'administration, dont le mandat est de trois ans, comprend 13 membres (3 représentants de l'Etat, le directeur de l'ANCV, 3 représentants de personnes morales de droit public, d'entreprises nationales ou de personnes privées chargées de la gestion d'un service public, 3 représentants des organisateurs de voyages et de séjours, 3 représentants des associations humanitaires et caritatives).

Le président du conseil d'administration est M. Jean Lavielle (ex-président de la CCAS EDF-GDF).

LES EFFECTIFS

Les effectifs autorisés de la Bourse Solidarité Vacances sont de **17**.

L'ACTIVITÉ DE LA BSV EN 2004

En 2004, BSV a permis à 31 567 personnes de partir en vacances ou de bénéficier de courts séjours de loisirs.

Elle a modernisé son outil informatique avec un plan de développement basé sur deux axes :

- le développement d'un système informatique fiable, sécurisé et de capacité suffisante,
- la création d'un site internet pour permettre la consultation des offres, le suivi des disponibilités, les pré-inscriptions en ligne par les associations, la communication en ligne entre les membres.

BSV mène des actions de sensibilisation des autorités publiques et des collectivités, sur l'importance du droit aux vacances et le rôle socialement intégrateur de celles-ci. Elle soutient ses partenaires dans leur action en faveur des vacances (édition d'une lettre d'information trimestrielle, organisation de journées de formation/information, projet d'une véritable ingénierie du montage de projets).

LES FAMILLES

En 2004, les revenus moyens (transferts compris) étaient de 871 euros par famille bénéficiaire et par mois, ce qui représente un revenu moyen mensuel de 248 euros par personne. L'âge moyen des enfants était de 9 ans, l'âge moyen des adultes de 37 ans. 44 % des bénéficiaires sont des familles monoparentales, 38 % des familles vivant en couple, 18 % des personnes isolées (souvent retraitées). 28 % des bénéficiaires n'étaient jamais partis en vacances et 59 % n'étaient pas partis depuis plus de 10 ans.

L'OFFRE DE SÉJOUR

Le coût des séjours proposés aux familles est de l'ordre de 40 à 120 euros par personne pour une semaine selon le type d'hébergement, avec gratuité ou tarif très dégressif pour les enfants. Les séjours proposés se déroulent en villages de vacances, en campings, en résidences de tourisme, en mobil homes ou en hôtels. Les offres pendant les vacances scolaires et les séjours avec restauration sont majoritaires, ce qui reflète l'effort des prestataires touristiques. Les offres de séjours se répartissent entre la mer (39 %), la montagne (27 %), la campagne (19 %) et la ville (15 %).

Des offres de courts séjours et de loisirs (week-ends avec nuits à l'hôtel, parcs d'attraction, spectacles, cirques, rencontres sportives...) constituent par ailleurs une

« passerelle » vers les vacances. Elles permettent aux associations de nouer un premier contact et constituent une approche des vacances et de la mobilité pour les familles et les personnes les plus fragilisées qui, dans un premier temps, pourraient craindre un plus grand investissement. Les offres ciblées, telles les rencontres sportives, donnent de plus à des associations spécialisées (foyers, centres d'hébergement et de réinsertion sociale...) l'occasion d'intervenir à partir des centres d'intérêt des adolescents et des jeunes adultes.

LES TRANSPORTS

La SNCF a mis en place un tarif spécifique destiné aux familles se déplaçant pour se rendre sur un lieu de séjour proposé par la Bourse Solidarité Vacances. Le prix forfaitaire est de 20 euros par personne pour un aller et retour en 2^{ème} classe, quelle que soit la destination. En 2004, 40% des bénéficiaires ont utilisé ce moyen de transport.

Air France met à la disposition de la BSV des places d'avion sur ses lignes métropolitaines (Corse incluse) au prix forfaitaire de 61 euros par personne aller/retour.

LES PARTENAIRES

Au 31 décembre 2004, le nombre d'adhérents au groupement s'élève à 783, dont 3 ministères, 4 entreprises de transport (dont la RATP, la SNCF et Air France), l'ANCV, 76 collectivités territoriales (dont les Conseils régionaux d'Aquitaine, du Nord Pas-de-Calais, d'Ile-de-France, de Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Conseils généraux du Nord, de la Seine-Saint-Denis, de l'Essonne, d'Ille-et-Vilaine, la ville de Paris...), 97 partenaires touristiques (entreprises privées de tourisme et de loisirs, associations de tourisme social et comités d'entreprise), 616 associations humanitaires, caritatives, d'insertion et organismes sociaux.

(Pour mémoire : BSV comptait 26 membres à sa création en 1999, 173 membres en 2000, 319 membres en 2001, 454 membres en 2002, 613 membres en 2003.)